

Dermatose Nodulaire Contagieuse : fiche réflexe pour les éleveurs bovins

30 Juin 2025

Contexte sanitaire

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été confirmé le 29 juin 2025 pour la première fois en France. Des foyers de DNC ont également été confirmés en Italie (Sardaigne et Lombardie) ces dernières semaines (depuis le 21 juin 2025).

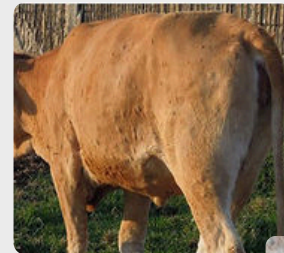
La maladie est due à un virus qui affecte les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Elle est actuellement présente en Tunisie, en Algérie et en Libye. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme.

Comment se manifeste la maladie ?

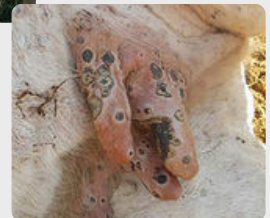
La période d'incubation de la DNC varie entre 4 à 14 jours, pouvant aller jusqu'à un mois. A l'issue de cette période d'incubation, plusieurs signes généraux peuvent apparaître :

- Fièvre pouvant atteindre 41°C ;
- Abattement ;
- Anorexie ;
- Chute de lactation ;
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques ;
- Nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes.

Ces symptômes peuvent entraîner la mort des animaux.



Photos : Tasioudi et al 2015



Comment se transmet cette maladie ?

Le virus est transmis de manière mécanique entre animaux par des insectes hématophages, notamment les stomoxes (mouches piqueuses).

Comment la repérer et que faire en cas de suspicion ?

Les éleveurs doivent surveiller quotidiennement l'état de santé des animaux et alerter immédiatement leur vétérinaire sanitaire en cas de suspicion. Dans ce cas, le vétérinaire déclarera la suspicion à la DD(ETS)PP et pourra réaliser des prélèvements sur les animaux. Des mesures conservatoires telles que l'isolement des animaux malades, l'interdiction de mouvements et le renforcement de la biosécurité devront être appliquées.

Ressources :

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale

